

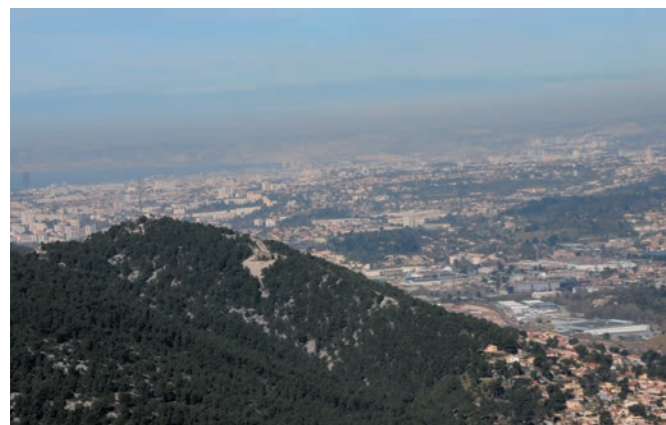
Maintenir l'école debout

Avec une part de près de 20 % le domaine scolaire demeure encore le plus important poste de nos dépenses de fonctionnement. En 2016, ce sont près de 2 900 Euros par enfant qui ont été consacrés par la commune : restauration scolaire, activités périscolaires, personnel affecté aux écoles et à la cuisine centrale, fournitures et matériel pédagogique, garderie du matin et étude du soir, dépenses d'énergie, travaux d'entretien des bâtiments scolaires...



FPIC : derrière les chiffres, la réalité sociale d'un territoire...

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Jusqu'en 2016, date à laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence a été créée, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile était classée parmi les territoires "favorisés" : ses communes membres, dont La Penne, étaient par conséquent contributrices du FPIC. Notre commune s'est acquittée de 14 000 Euros en 2014, et à la demande des douze maires en 2015, les 28 000 Euros que devait verser la ville furent intégralement payés par l'Agglo, comme pour les autres villes. L'année suivante, la création de la Métropole, considérée



comme territoire "défavorisé", a eu pour conséquence de changer en quelque sorte le "statut" pennois : de contributrice, la commune est devenue bénéficiaire, à hauteur de 98 000 Euros en 2016.

Contribution SDIS : une double peine pour 2017...

A la fin de l'année 2015, et conformément à une disposition de la loi NOTRe, relative à la nouvelle organisation territoriale du pays, la Communauté d'Agglomération avait délibéré afin d'assumer la compétence SDIS, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Cette délibération devait s'accompagner de celles des douze villes de l'Agglo, ce qui fut fait. Ce transfert s'était effectué dans le cadre de l'intégration imminente de la Métropole. Mais le Préfet refusant de signer l'arrêté relatif à ce transfert, alors que les conditions nécessaires à son application étaient réunies, les douze communes de l'Agglo déférèrent cette décision devant le Tribunal Administratif : celui-ci débouta les communes en mars de cette année. C'est la raison pour laquelle les finances communales doivent s'acquitter en 2017, de deux exercices de contribution au SDIS...



Continuer à investir...

Depuis le début de l'année, 260 000 Euros ont déjà été consacrés à des travaux d'éclairage public, ainsi qu'à l'aménagement du nouveau poste de notre Police municipale. Plus de 800 000 Euros ont été inscrits dans des travaux dans les bâtiments et les écoles : bureau du Dojo de la Penne, jardins de la crèche, réfection des logements... 750 000 Euros, par ailleurs, seront affectés à d'importants travaux de voirie. Il s'agit en effet d'anticiper le futur transfert de cette compétence, en 2020, à la Métropole. En effet, transférer une voirie dégradée exposerait la commune à une baisse importante de l'attribution de compensation, voire à un abandon de notre voirie, la Métropole considérant que dans la mesure où la ville n'y aurait pas consacré les moyens nécessaires, elle n'aurait pas à compenser ses "carences".

La Penne

HORS-SÉRIE

JUIN 2017 • GRATUIT

Le Budget 2017



Interview de
CHRISTINE CAPDEVILLE
première adjointe



Le 13 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le Budget Primitif 2017. Un budget s'équilibrant pour 9 542 841 € en section de fonctionnement, et 3 233 385 € en section d'investissement. Un budget qui, même s'il progresse de 7,6 % par rapport à l'exercice 2016, embrasse globalement les mêmes masses, et qui, comme le BP précédent, est tributaire de décisions douloureuses que la Municipalité avait dû se résoudre à prendre en 2015. Christine Capdeville, première adjointe au maire déléguée aux Finances, nous présente les grandes lignes de ce Budget Primitif 2017.

A l'heure du bilan de Hollande...

La Penne Magazine : Christine Capdeville, le Budget 2017 laisse-t-il entrevoir de meilleurs lendemains pour les finances communales ?

Christine Capdeville : On ne peut envisager l'exercice 2017 sans prendre en compte les conditions d'exécution du budget 2016, que nous avons bouclé avec un excédent de fonctionnement, si l'on intègre le solde reporté de l'exercice 2015, de plus de 1 340 000 Euros, ce qui est une forte progression. Ces bons résultats s'expliquent par une vitalité de nos recettes. Celles relatives au Contrat Enfance Jeunesse qui nous lie à la CAF. Nos droits de mutation (1) ont également enregistré une hausse de 66 %. Par ailleurs, alors qu'en 2014 et 2015, la commune était contributrice du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales - voir encadré - l'intégration dans

la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2016, a "transformé" la commune en bénéficiaire de ce FPIC, à hauteur de 98 000 Euros. Néanmoins, et au-delà de cette conjoncture plutôt favorable, il faut bien se rendre compte que ces résultats sont également dus à une maîtrise de nos dépenses, liées aux décisions douloureuses que nous avons dû prendre. Elles étaient dictées par la politique d'austérité, le mot n'est pas trop fort, à laquelle le gouvernement nous a contraints en 2015.

La Penne Magazine : Cela signifie-t-il que le pire est passé ?

Christine Capdeville : Depuis ces dernières années, nous avons appris à nous méfier des surprises de l'Etat, mauvaises pour la plupart. Si les recettes que je viens d'énoncer sont en progression, ça n'est pas le cas, toutefois, de nos recettes fiscales : non seulement notre résultat est en-deçà des prévisions établies pour 2016, mais il est également inférieur à notre résultat de 2015. Les bases prévisionnelles que l'Etat nous a communiquées en mars 2016 étant surestimées, cela a faussé notre produit fiscal attendu de près de 50 000 Euros. Ensuite, qu'il s'agisse des droits de mutation ou du FPIC, ces recettes sont aléatoires d'une année sur l'autre. Nous devons faire preuve par conséquent, d'une grande vigilance.

La Penne Magazine : Concrètement ?

Christine Capdeville : Notre exercice 2017 sera tributaire de deux paramètres importants : d'une part, suite à la décision rendue par le Tribunal Administratif en mars dernier, notre budget devra intégrer deux années de contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours - voir encadré - soient plus de 500 000 Euros ; d'autre part, et dans notre cadre désormais métropolitain, cette année sera également décisive, avec le travail engagé par la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) qui déterminera le niveau de notre future Attribution de Compensation. Pour résumer, une lourde dépense d'un côté, un niveau hypothétique de recettes de l'autre. Dans ces conditions, nous avons décidé d'affecter en totalité notre résultat 2016 de 1 340 000 Euros vers la section de fonctionnement. Techniquement, si une partie de ce résultat avait été affectée vers la section d'investissement, toute réintégration vers la section de fonctionnement aurait été impossible. La prudence nous dicte de conserver la totalité de l'excédent en fonctionnement. Ultime, nous serons toujours en mesure de prévoir un virement vers l'investissement...

"Depuis 2011, première année du gel des dotations, les concours de l'État ont baissé de 50 %"

La Penne Magazine : Et la fiscalité locale ?

Christine Capdeville : Nous ne procéderons pas à une hausse des impôts locaux. Il aurait néanmoins été irresponsable de notre part, de baisser le niveau de notre fiscalité locale. Un exemple : de 23 000 Euros en 2016, notre prélèvement SRU (2) passe cette année à 31 400 Euros. Et sans surprise, nous subissons encore en 2017, une diminution des dotations d'Etat, à hauteur d'un peu plus de 100 000 Euros. Depuis 2011, première année du gel des

dotations, aggravé par la suite par le plan d'économie de 11 milliards sur le dos des collectivités locales, les concours de l'Etat en direction de la commune ont baissé de 50 %. C'est une politique scélérate, qui entend démembrer les collectivités locales par une austérité qui ne saurait engendrer autre chose qu'une contraction de l'économie, qui à son tour ne peut produire qu'une aggravation du déficit public que cette politique entend résorber : proprement imbécile !

La Penne Magazine : A l'heure du bilan du quinquennat de François Hollande, vous semblez toujours aussi critique...

Christine Capdeville : Critique est un doux euphémisme... Je raisonne à l'échelle de mon mandat d'élue locale. Lorsqu'il a été élu, François Hollande aurait pu revenir sur le gel des dotations d'Etat en direction des collectivités décidé par François Fillon, alors premier ministre de Nicolas Sarkozy : bien au contraire, lui et Manuel Valls ont aggravé la situation en les ponctionnant de 11 milliards, je le répète. Lui et son gouvernement ont pénalisé des communes comme la nôtre, qui depuis cinquante ans n'ont eu de cesse de construire du logement social, et qui en construisent encore. C'est encore ce gouvernement qui a instauré la réforme des rythmes scolaires, en nous octroyant une obole de 50 Euros par an et par enfant, ce qui ne représente rien si l'on veut, comme nous le faisons, animer des activités périscolaires épanouissantes et enrichissantes pour nos petits, et gratuites.

La Penne Magazine : Emmanuel Macron vient de commencer son mandat...

Christine Capdeville : Depuis son élection, une grande partie des médias n'a cessé de surligner en fluo qu'il s'agissait du plus jeune président de la V^e République. Mais depuis quand une simple date de naissance peut-elle définir une ligne politique ? Emmanuel Macron s'est engagé à exonérer 80 % des ménages de la taxe d'habitation. Pour La Penne, cela représente environ 1 650 000 Euros, soient 17 % de nos recettes de fonctionnement. Si, comme il s'y est engagé, il compense à l'Euro près le manque à gagner pour les communes, ce sont au bas mot, 10 milliards qui devront sortir

des caisses de l'Etat. Mais dans la mesure où notre président s'est également engagé à réduire la dépense publique, il sera soumis à une équation difficile à résoudre. A moins que l'Etat ne récupère cet argent sur l'impôt sur le revenu, la CSG, la TVA... Autrement dit, les ménages auront été soulagés d'un côté, lorsque simultanément, ils se retrouveront plus lourdement ponctionnés de l'autre. Attendons de voir. Mais la vigilance, plus que jamais, demeure de mise...

(1) La taxe additionnelle aux droits de mutations concerne les ventes de biens immobiliers ou mobiliers. Elle est perçue au profit de la commune où s'effectuent ces ventes.

(2) La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) imposait jusqu'à présent aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 20% de logements sociaux. Ce quota a été porté à 25% par la loi ALUR du 24 mars 2014.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Service scolaire	1 823 853 €
Administration générale	1 712 127 €
Travaux - Environnement	1 290 579 €
Culture	591 519 €
Jeunesse et sports	880 559 €
Enfance - Petite Enfance	878 079 €
Sécurité (Police Municipale - Pompiers)	890 850 €
Action sociale - 3ème âge	159 167 €
Remboursement des intérêts d'emprunt	189 200 €
Autofinancement	970 580 €
Autres charges	156 328 €

